



Lettres de la présidente de la CDC

Lettre no 10

10 mai 2024

Le mois de mai a commencé par un voyage à St. Catharines, en Ontario, pour une table ronde « Écouter et apprendre » présidée par le commissaire Aidan Johnson. Aidan avait réuni des individus remarquables, invités pour leurs responsabilités et rôles variés dans la pratique du droit pénal, le maintien de l'ordre et l'administration de la justice. Nous nous sommes réunis dans la bibliothèque du Welch Court House pour une discussion animée, perspicace et stimulante sur les défis d'aujourd'hui et les possibilités de demain en ce qui concerne la justice pénale canadienne.

Sur le chemin de la gare de St. Catharines - un minuscule bâtiment en briques rouges qui aurait bien besoin d'être restauré - j'ai remarqué deux entreprises florissantes. Toutes deux proposent des services de réparation de voitures accidentées. Les passants sont invités à supposer que les accidents de voiture dans la région sont suffisamment nombreux non seulement pour soutenir l'activité, mais aussi pour permettre la concurrence. Pour la Commission du droit du Canada, la réparation d'automobiles pourrait servir de métaphore utile pour une approche particulière de la réforme du droit : une approche qui répond aux bris structurels, promet d'aplanir les bosses et offre d'appliquer une nouvelle couche de peinture.



Table ronde "écouter et apprendre", Welch Court House (St. Catharines, ON), 6 mai 2024

Au début de la table ronde, il n'était pas surprenant que les premières observations concernant l'équité en matière de droit pénal et de justice pénale se concentrent sur la crise, les dommages et la nécessité d'une réparation urgente. C'était la première fois que la Commission organisait une conférence « Écouter et apprendre » avec un cercle de professionnels dont le parcours était axé sur l'expérience pratique. Cette expérience a fourni un point de vue particulier et riche à partir duquel les participants ont déploré l'insuffisance des ressources, le soutien limité au travail de la défense pénale, les initiatives parfois chancelantes en ce qui concerne la dépendance aux opioïdes, et le manque de cohérence et de coordination efficace. Il semblait facile de comparer la situation à une accidentée voiture.

Cependant, au fil de la discussion, il est devenu évident que l'image de la réparation de voitures pour la réforme du droit, bien qu'évocatrice, ne fonctionne pas tout à fait. Il est simpliste de souhaiter que le système de justice pénale puisse être remorqué, comme une voiture en panne,





vers des spécialistes qui le renverraient en parfait état de marche. La métaphore n'est pas seulement insatisfaisante ou irréaliste, elle risque même d'être dangereusement trompeuse. Le désir d'une révision complète dirigée par une institution imaginaire dotée d'un pouvoir omnipotent peut se transformer en un désespoir, une rupture et un sentiment d'impuissance encore plus grands. Oui, comme l'ont reconnu les participants autour de la table, les gouvernements à tous les niveaux pourraient et devraient être plus conscients et plus réactifs. Mais la réparation pourrait prendre la forme d'un assemblage quelque peu désordonné de partenariats, de programmes éducatifs et d'une coopération au niveau local impliquant un large éventail d'individus, de communautés et d'institutions.

Il est intéressant de constater qu'une autre voie pour arriver à la même conclusion peut prendre la forme de recherches et d'études, parfois dans des domaines autres que le droit. Quatre semaines plus tôt, la Commission du droit a accueilli le sociologue français Jacques Commaille dans ses bureaux d'Ottawa. Le professeur Commaille s'est également tourné vers le vocabulaire de la crise pour partager avec nous son analyse critique des transformations en cours dans la manière dont nous connaissons et comprenons le droit. Il est venu au Canada pour présenter son dernier ouvrage, *L'esprit politique des savoirs : Le droit, la société, la nature*, dans lequel il s'intéresse particulièrement à la place et aux contributions potentielles des citoyens à leur société. Pour lui, les citoyens doivent être habilités à participer à la résolution de problèmes nécessairement pluridimensionnels. Il souligne ce qu'il appelle « les connaissances situées » : la connaissance et la compréhension situées dans le contexte et l'expérience. Si le droit lui-même est fondamentalement une question de structures pour l'épanouissement social, les processus auxquels les citoyens participent doivent à la fois être fondés sur le renouveau de l'espoir et le nourrir.

La juxtaposition de ces rencontres - l'une dans nos bureaux d'Ottawa avec un universitaire français, l'autre dans un petit centre-ville avec le commissaire Aidan Johnson et un groupe varié d'acteurs du droit pénal et de la justice - nous rappelle que la théorie et la pratique du droit ne sont pas aussi éloignées qu'elles peuvent parfois le sembler. Il serait facile de qualifier l'une de « haute théorie » en contraste frappant avec le caractère « pratique sur le terrain » de l'autre. Il serait même facile de les considérer comme des entreprises de réparation automobile concurrentes, chacune étant sûre que son approche offre le meilleur service! Mais ensemble, ils offrent des réponses sophistiquées et entremêlées à la question que l'on trouve dans le titre d'un autre des livres de Jacques Commaille : *À quoi nous sert le droit?* Ils réfutent la dichotomie souvent supposée entre la théorie et la pratique et, au contraire, embrassent leur coexistence et leurs connexions.

Une autre réunion, tenue à la fin du mois d'avril, a montré comment cette vision et cette approche peuvent éclairer le travail de réforme du droit. Lors d'une visite à nos bureaux dans le cadre d'une visite de Vancouver à Ottawa, le directeur exécutif Peter German et le président du conseil d'administration Neil Boyd ont partagé l'histoire et les initiatives actuelles du Centre international pour la réforme du droit criminel et la politique en matière de justice pénale. Lancé au début des années 1990 en tant que successeur informel de la Commission de réforme du droit du Canada, le Centre identifie et dirige des projets de réforme du droit pénal qui entrecroisent nécessairement la théorie et la pratique. L'impact du Centre repose sur la réunion d'acteurs tels que des avocats, des criminologues et des juges : les gens sont au centre de la conception et de la mise en œuvre de leur travail lié à la modification du droit. Sur le fond comme sur la forme, ils illustrent une approche





CDC | LCC

Vivre le droit | Poursuivre la justice | Renouveler l'espoir

complexe et approfondie de la réforme du droit, qui repose sur les liens inextricables entre la théorie et la pratique et entre les personnes et les processus.

Les réflexions en cours de la Commission du droit sur les voies possibles de la recherche liée à la réforme de la justice pénale au Canada s'appuient sur la sensibilisation et l'engagement des penseurs et des acteurs, des idées et des pratiques, des universitaires et des décideurs. Nous pouvons jouer un rôle unique et assumer une responsabilité particulière en encourageant et en soutenant des conversations qui se concentrent sur la collaboration plutôt que sur la crise, sur la participation plutôt que sur la distance, sur la confiance plutôt que sur le désespoir. Lors de mes prochains voyages, je serai à l'affût de métaphores plus prometteuses que celle de la réparation de carrosseries!

